

Les universités veulent revoir la sélection et le financement des « free movers » (P. van de Weghe)

Paris - Publié le mardi 10 octobre 2017 à 17 h 07 - Essentiel n° 103608

« Les universités sont prêtes à accueillir davantage de »free movers« car cela fait partie de la politique d'attractivité de la France, c'est un gain économique, un investissement, mais nous voulons recevoir une juste compensation. A un moment on ne pourra plus faire face et on sera obligé de sortir du système, alors que l'objectif est au contraire de l'ouvrir à d'autres pays », déclare Pierre van de Weghe, vice-président en charge des relations internationales de l'Université Rennes 1 et coordinateur du réseau des [VPRI](#), à News Tank, le 09/10/2017.

Il s'exprime à propos du système Pastel, géré par le [MEAE](#), permettant à des étudiants étrangers (appelés free movers) de 37 pays, hors programmes d'échanges, de postuler dans des universités françaises. « Les étudiants peuvent postuler jusqu'à 15 formations différentes, avec une moyenne de 12. On se retrouve donc avec des dizaines de milliers de candidatures à traiter. En 2017, l'Université de Lorraine a reçu à elle seule 72 000 dossiers, et dans mon université, Rennes 1 on tourne à 30 000 dossiers ! ». Le réseau plaide pour passer de 15 à cinq candidatures par étudiant, et une compensation financière pour les universités.

Pierre van de Weghe revient aussi sur d'autres autres sujets d'actualité en matière de relations internationales : les 30 ans d'Erasmus+, l'introduction de frais différenciés pour les étudiants étrangers non communautaires, l'impact de la réforme du master sur la mobilité sortante, le positionnement des établissements français en Afrique, etc.

Il plaide également pour que l'international devienne un thème d'évaluation obligatoire par le [Hcéres](#) : « C'est un sujet que l'on porte auprès de la [Corie](#) de la [CPU](#) et son président, [Jacques Comby](#) en a conscience et nous soutient », ajoute-t-il.

Pierre van de Weghe répond à News Tank

Le système Pastel est un point d'achoppement entre les universités et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères : pourquoi ?

Pierre van de Weghe : Ce programme concerne les étudiants hors programmes d'échanges, non européens, de 37 pays avec qui la France a un accord. Ces étudiants doivent passer par une procédure spécifique comprenant une inscription en ligne, où ils renseignent leur parcours et les établissements visés, doublé d'un entretien avec l'espace Campus France du pays, notamment pour vérifier leur niveau linguistique. En fonction des réponses, ils choisissent l'établissement où ils se rendent.

 C'est un processus long et coûteux

Mais c'est un processus long et coûteux, à la fois pour les étudiants - ils règlent de 60 € à 200 € selon les pays - et pour les établissements. Les étudiants peuvent en effet postuler jusqu'à 15 formations différentes, avec une moyenne de 12. On se retrouve donc avec des dizaines de milliers de candidatures à traiter. En 2017, l'Université de Lorraine a reçu à elle seule 72 000 dossiers, et dans mon université, Rennes 1 on tourne à 30 000 dossiers !

Et il faut bien comprendre qu'il faut une personne derrière pour étudier les notes, vérifier la compatibilité des parcours, des disciplines, avec la formation demandée, tout ne peut pas être automatisé.

Mais cette procédure permet de toucher des étudiants qui ne seraient pas venus autrement ?

Oui mais ce sont des free movers, et de fait ils n'ont pas toujours une idée de ce qu'on propose ou des qualifications requises, notamment linguistiques ; beaucoup tentent leur chance à plusieurs endroits. Le travail est considérable pour les établissements - notamment les UFR de droit et sciences économiques qui concentrent un nombre important de demandes - et pour un résultat souvent faible puisque le taux d'acceptation dans les universités est de 7 % en moyenne.

« On marche sur la tête !

Et sur les 7 % acceptés, un certain nombre ne viennent jamais. À Rennes 1 en 2017, cela représente 0,7 % d'étudiants inscrits par cette procédure. Ce qui pousse nos tutelles à nous

demander d'accueillir davantage d'étudiants internationaux... et donc à augmenter le nombre de candidatures. On marche sur la tête !

Comment faudrait-il faire évoluer le système ?

Nous demandons à passer de 15 à cinq candidatures maximum par étudiant, ainsi qu'une compensation financière. Nos universités sont en difficulté budgétaire, et n'ont pas de personnels assez nombreux pour tout gérer.

« Passer de 15 à cinq candidatures

Accueillir ces étudiants ne nous apporte rien financièrement, puisque le forfait qu'ils payent est reversé intégralement aux postes diplomatiques. Notre proposition est modeste : financer à hauteur d'1 ou 2 € le dossier, ce qui permettrait de recruter du personnel pour traiter les dossiers, et laisserait les autres remplir leur mission.

Que dit le MEAE de votre proposition ?

« Nous avons obtenu de passer à sept candidatures maximum

Après un an de discussions avec le MEAE, au sein d'un groupe de travail avec la CPU et Campus France, nous avons obtenu de passer à sept candidatures maximum par étudiant. Cela pourra avoir un premier effet pour baisser nombre de

dossiers. Mais il pourrait être rapidement compensé par la hausse de la mobilité sortante dans les pays confrontés à la massification de leur enseignement supérieur comme au Maghreb.

Quant à la compensation financière, jusqu'à présent, c'est un non-ferme. Nous allons donc continuer à en discuter, en montrant que notre bonne volonté a certaines limites. Nous sommes prêts à accueillir davantage de free movers car cela fait partie de la politique d'attractivité de la France, c'est un gain économique, un investissement, mais nous voulons recevoir une juste compensation. À un moment on ne pourra plus faire face et on sera obligé de sortir du système, alors que l'objectif est au contraire de l'ouvrir à d'autres pays.

Ne faut-il pas reposer la question des frais différenciés pour les étudiants étrangers non communautaires, comme le pratiquent les écoles d'ingénieurs ?

C'est effectivement une solution, en faveur de laquelle nous nous sommes publiquement exprimés dans une tribune en septembre 2015. Cette prise de position faisait suite à un rapport de France Stratégie six mois plus tôt, qui évoquait cette piste pour renforcer l'investissement dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur français, mais qui avait été critiquée notamment par Campus France.

Campus France craint que cela ne fasse baisser les flux de mobilité entrante et diminue l'attractivité de la France. Mais il est possible que les choses évoluent prochainement sur le sujet, Emmanuel Macron l'ayant évoqué lors de sa campagne électorale.

Le réseau des VPRI : « des porteurs d'eau » auprès des établissements et de la CPU

Pierre van de Weghe revient sur la vie du réseau des VPRI dont il est l'animateur principal, et la question de le transformer en association. « Cette question se pose régulièrement, mais qui dit association dit statuts, bureau, etc, or on fonctionne différemment, avec des groupes de travail qui se réunissent pendant l'année par exemple, et on ne souhaite pas que cela devienne trop calibré ou institutionnalisé », indique-t-il.

En revanche, le réseau souhaitait « dès le départ » être audible auprès de la CPU. « C'est le cas puisque nous sommes présents aux côtés des présidents au sein de la CORIE et du Comité Europe. Et de fait, nous sommes très actifs, puisque nous travaillons sur Bologne, les futurs programmes européens (Erasmus, FP9), etc. Certains projets sont aussi nés de notre implication, comme l'université franco-espagnole, auprès des présidents d'université. Nous nous voyons comme des porteurs d'eau ».

Qu'est ce qui pourrait expliquer que la France change sa politique ?

Le principal argument pour des coûts peu élevés est celui du rayonnement. Mais si c'est pour se retrouver avec de mauvaises conditions d'accueil ou d'études, c'est contre-productif. Et dans certains pays, comme en Chine, on estime que des coûts bas sont synonymes de mauvaise qualité. Quant à l'argument de la baisse des flux, il doit être relativisé. Si on prend l'exemple des pays d'Europe du Nord qui ont introduit des frais différenciés, ce fût le cas la première année, mais depuis ils sont pratiquement revenus à leur niveau initial.

Il y a aussi un argument financier, à l'époque où les universités cherchent des ressources : pourquoi l'internationalisation ne rapporterait pas d'argent ? Est-ce au contribuable de supporter l'effort ? Bien sûr, il s'agit de trouver le juste milieu. France Stratégie proposait d'indexer les montants des coûts de scolarité sur les frais réels, soit 10 à 11 k€ en cycle licence. Cela nous semble trop, car en contrepartie il faudrait être en mesure d'offrir la même qualité d'accueil que dans les pays anglo-saxons, notamment concernant les locaux ou les services (logement, bourses, etc.), dont les universités n'ont pas la pleine maîtrise.

« Pourquoi l'internationalisation ne rapporterait pas d'argent ? »

On pourrait imaginer une fourchette, en fonction de plusieurs critères suivant la politique et stratégie de l'université (diplôme, pays d'origine, ressources, etc.).

Qu'en est-il de la mobilité sortante : il semble que la réforme du master ait eu des effets négatifs, les aviez-vous anticipés ?

Les étudiants qui font une mobilité sont nombreux à partir en L3, or la réforme du master en introduisant la sélectivité en fin de L3 concurrence cette démarche. Des étudiants pensent que s'ils partent, ils reviendront moins bien classés et risquent de ne pas avoir de place.

Quant aux responsables de filières, certains estiment que les étudiants n'auront pas les prérequis nécessaires, s'appuyant sur le fait que tous les pays ne valident pas les crédits de la même façon. Sentant la tendance arriver, nous avons décidé d'alerter le service du MEAE dès janvier 2017 sur les conséquences de cette réforme, d'autant que ce flux sortant permet d'équilibrer les flux entrants.

Nous attendons d'avoir des chiffres plus précis pour relancer une alerte auprès de nos tutelles. Dans tous les cas, nous sommes encore loin des objectifs fixés par l'UE de 20 % des étudiants diplômés du supérieur ayant fait une mobilité de deux mois minimum, puisque nous sommes plutôt entre 15 et 17 %.

Faudrait-il imposer que la mobilité se déroule en cycle master ?

« Beaucoup d'E-C restent encore réticents sur la mobilité

Que ce soit en licence ou en master, l'enjeu principal est d'abord de convaincre tout le monde de l'utilité de la mobilité. Beaucoup d'enseignants-chercheurs restent encore réticents, alors qu'on sait qu'un séjour à l'étranger permet de développer de nombreuses compétences transversales et linguistiques.

Ensuite, il faut aussi faire confiance aux autres pays pour offrir la même qualité de formation à nos étudiants.

Cette année, Erasmus fête ses 30 ans : quel bilan en faites-vous ?

Nous sommes très satisfaits d'Erasmus et de la participation de la France à ce programme, que ce soit pour la mobilité ou les appels à projets comme Erasmus mundus. Le seul bémol à l'heure actuelle, ce sont les destinations. Il y a quelques années, les étudiants privilégiaient les pays du sud de l'Europe, aujourd'hui ils cherchent plus les zones anglophones, donc dans le nord de l'Europe ou le Royaume-Uni. Or certaines universités britanniques, estimant que cela coûtait cher d'accueillir des étudiants, ont décidé de fermer ce canal, même avant le Brexit.

L'autre problématique concerne l'accueil des étudiants stagiaires dans nos laboratoires, puisque la loi impose une gratification mensuelle, ce que certains laboratoires veulent limiter, notamment pour les étudiants qui reçoivent déjà une bourse. Nous travaillons sur cette question avec le ministère.

Le réseau des VPRI a reçu Michel Robert directeur du département « évaluation des établissements » du [Hcéres](#), lors de votre colloque en juillet 2017, qui indiquait que la stratégie internationale restait encore un des points faibles des établissements. Partagez-vous son analyse ?

Depuis que je suis VPRI, soit 2012, j'ai constaté une évolution énorme dans la prise de conscience de l'international dans nos établissements. Avant l'international se résumait à la mobilité des étudiants. Aujourd'hui, les établissements ont compris qu'avoir une visibilité internationale a du sens, pour pouvoir exporter ses diplômes à l'étranger, et être attractifs vis-à-vis d'étudiants de qualité, qui s'ils sont conduits jusqu'au doctorat peuvent devenir des chercheurs en France ou dans leur pays d'origine, et avec qui on garde des liens.

« Une évolution énorme dans la prise de conscience de l'international dans nos établissements

Tout cela implique de créer des partenariats et d'avoir une stratégie. C'est pourquoi la critique de Michel Robert est justifiée, même si les choses ont évolué. C'est tout le sens du travail que nous souhaitons mener avec lui, et notamment pour faire en sorte que dans l'évaluation Hcéres, l'international ait un chapitre, au même titre que la formation et la recherche. D'ailleurs c'est un sujet transversal qui permet de dépasser cette vision en silo de la formation et la recherche.

Les présidents d'université y sont-ils favorables ?



Faire évoluer le référentiel et les indicateurs de l'évaluation

C'est un sujet que l'on porte auprès de la Copie de la CPU et son président, Jacques Comby en a conscience et nous soutient. Nous sommes plusieurs établissements à avoir proposé de mettre l'international comme un thème facultatif de l'évaluation.

L'objectif est que cela devienne obligatoire. Et l'autre point à discuter avec le Hcéres, c'est de faire évoluer le référentiel et les indicateurs de l'évaluation qui ne nous semblent pas tout à fait pertinents. On devrait pouvoir par exemple intégrer le nombre de formations délocalisées, qui sont un enjeu énorme pour pouvoir projeter nos établissements à l'international ; ou les personnels qualifiés dans nos services capables de répondre aux non-francophones.

L'Afrique est un continent pour lequel l'enjeu de l'enseignement supérieur est fondamental. Quelle place y ont les universités françaises ?

Nos universités sont bien positionnées, avec des formations délocalisées où elles envoient des enseignants-chercheurs pour délivrer des diplômes. Mais on fait face à plusieurs enjeux :

- la sécurité, qui fait que certaines zones ne sont plus accessibles ;
- la culture francophone, qui fait que nous sommes peu présents sur la zone anglophone alors que cela bouge beaucoup, et que la Chine est en train de se positionner ;
- le numérique : un projet est en cours avec la Côte d'Ivoire afin de construire une université numérique qui s'appuie sur le Campus numérique de Bretagne ;
- répondre aux besoins : nous sommes en réflexion pour voir s'il ne faut pas rompre avec la culture du niveau master qui mène au doctorat. La vraie demande africaine c'est de qualifier des techniciens supérieurs ou des bac+3, et donc nous réfléchissons à la création de consortia d'établissements afin de délocaliser des formations professionnelles, notamment en lien avec les IUT.

Pierre van de Weghe



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université Rennes 1 Vice-président en charge des relations internationales	2012	Aujourd'hui
Université Rennes 1 Professeur des universités en chimie biologique	2007	Aujourd'hui
Université Rennes 1 Vice-président du comité scientifique de la faculté de pharmacie	2009	Avril 2012
Établissement & diplôme		Année(s)
Université de Haute-Alsace HDR		2004
Université Paris-Sud Doctorat en chimie	1992	1995

Fiche n° 26348, créée le 10/10/17 à 14:27 - MàJ le 10/10/17 à 14:33

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »